



NGO in General Consultative Status with  
the United Nations ECOSOC

UNESCO Official Partner

**Rome:**  
Headquarters,

Via Valle della Noce 16,  
00046, Grottaferrata  
(Rome), Italy – EU  
Ph. +39.06.94.31.56.35,  
Fax +39.06.941.09.72  
[info@new-  
humanity.org](mailto:info@new-humanity.org)

**New York:**  
UN Headquarters,

PO Box 11791,  
New Brunswick, N.J.,  
08854 USA  
Ph. +732.699.93.47  
[new-york@new-  
humanity.org](mailto:new-york@new-humanity.org)

**Geneva:**  
Palais des Nations,

23, ch. des Palettes,  
1212 Genève,  
Switzerland  
Ph. +41.22.79.46.444  
Fax +41.22.794.64.47  
[geneva@new-  
humanity.org](mailto:geneva@new-humanity.org)

**Paris:**  
UNESCO,

Parc d'Arny  
91680 Bruyères le  
Chatel  
Ph. +33.1.64.90.20.55  
[paris@new-  
humanity.org](mailto:paris@new-humanity.org)

[www.new-humanity.org](http://www.new-humanity.org)

CASTELGANDOLFO

14 novembre 2015

M.me Chantal Grevin (représentante principale de New Humanity à l'UNESCO)

## Intervention au Congrès de l'Association Communion et Droit

« L'environnement et le droit : entre responsabilité et participation »

La parole m'est donnée aujourd'hui parce que je représente l'ONG New Humanity qui est en quelque sorte l'ambassadrice de Communion et Droit à l'ONU et aussi à l'UNESCO. C'est donc avec un vif intérêt que j'écoute tout ce qui se dit ici sur le thème si actuel de l'environnement qui préoccupe ces jours-ci les 195 gouvernements de tous les pays du monde qui seront réunis dans quelques jours à Paris pour la COP21. Mais nos chefs d'Etats sont-ils préoccupés au point de s'obliger eux-mêmes à des engagements contraignants pour éviter le réchauffement climatique ? Il faut l'espérer.

C'est le rôle des ONG d'alerter, de faire pression pour obtenir de la part des Etats des résultats concrets, d'offrir des réflexions, de proposer des expériences de terrain pour qu'elles soient reproduites à grande échelle. L'UNESCO travaille au quotidien avec 380 ONG qui sont partenaires de cette organisation dans les domaines qui lui sont attribués : l'éducation, la culture, les sciences, et la communication. Comme l'énonce son Acte constitutif dans le préambule : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.* » L'attention aux transformations sociales de l'humanité est une préoccupation majeure pour l'UNESCO dans le but de préserver la paix. C'est aussi la mission que se donne notre ONG Internationale New Humanity, qui est partenaire de l'UNESCO depuis 2008, puisqu'elle s'appelle officiellement « New Humanity for a United world ». Dans le temps qui m'est imparti, je vais vous faire entrer dans le travail de coopération collective entre ONG et UNESCO avec 2 exemples : l'un en Côte d'Ivoire où s'est déroulé un Forum international ONG-UNESCO auquel New Humanity a participé, et l'autre plus récent à propos de la COP 21.

En 2013, 40 ONG se sont regroupées sur le thème : « L'accès à l'eau pour tous en Afrique : un droit humain fondamental. ». La Directrice Générale de L'UNESCO avait ouvert la voie l'année

précédente par ces mots :

*« Il y a suffisamment d'eau douce dans le monde. Notre défi est de la partager... Il s'agit de lutter contre la pauvreté et de protéger l'environnement ; de soigner les enfants de la maladie ; de permettre aux filles d'aller à l'école au lieu de parcourir des kilomètres à pied pour aller chercher de l'eau. Il s'agit de renforcer la dignité humaine, de fournir à tous un accès à l'assainissement. Il s'agit fondamentalement de la paix sur la base du dialogue entre les Etats. Nous devons sensibiliser les décideurs au-delà de la sphère des spécialistes en eau, leur fournir des outils pour comprendre les conséquences de leurs décisions et mettre en évidence d'autres moyens en amont. »*

Quels outils pouvons-nous comme ONG fournir aux Etats ?

Outre les études très professionnelle que certaines ONG, comme celle des travailleurs scientifiques, peuvent apporter, il est possible pour chaque ONG de recueillir des expériences de terrain. Notre ONG New Humanity en a proposé une très significative en République Centrafricaine que je vais vous résumer car elle entre parfaitement bien dans le thématique de notre colloque: *« la responsabilité de l'individu au niveau personnel, collectif, et national se développe avec la prise en compte de l'autre. »*

*« Patrick Moulo, animé par l'esprit du Mouvement des Focolari, prend ses fonctions en 2005 comme responsable de la société de distribution de l'eau en Centrafrique (SODECA) pour la ville de Berberati. Il se rend compte très vite que le système d'adduction d'eau de la ville ne peut plus assurer la fourniture d'eau potable de manière satisfaisante en raison de la vétusté des installations. Il constate que sa Direction Générale n'a pas pu mobiliser les moyens financiers nécessaires pour les travaux importants à réaliser. La pression de la population monte.*

*Il décide alors d'organiser une conférence sous l'égide du Préfet pour exposer les problèmes auxquels est confrontés la SODECA. Il attire l'attention de la population sur le danger de ne plus avoir d'eau potable si tout le monde se croise les bras en attendant que les moyens financiers viennent de l'Etat. Un comité se met en place et réussit à sensibiliser toute la population ( pauvres et riches) afin que chacun contribue en fonction de ses capacités financières. En deux mois, des individus, des églises, des micro entreprises, des associations ont pu contribuer à hauteur de 1829,26 Euros. Cette somme a pu constituer la contribution de la communauté. Une ONG italienne « Ragio di luce », qui fait partie du réseau d'ONG locales reliées à L'ONG New Humanity, s'est portée garant pour le financement du projet.*

*Cet appui a permis à la SODECA de reprendre la fourniture d'eau dans la ville à la joie de toute la population qui s'est retrouvée partie prenante pendant tout le développement de ce projet. La production d'eau est passée de 600 à 1200 m3/jour.*

*Patrick Moulo conclut : « Ce qui a été le plus important c'est que les habitants de la ville ont compris qu'ensemble, des hommes et des femmes de bonne volonté peuvent affronter avec lucidité et compétence les problèmes de la société d'aujourd'hui et mettre en lumière les potentialités des personnes et des communautés ».*

*Cette expérience de terrain montre bien, me semble-t-il, qu'en l'absence de responsabilité des pouvoirs publics, la solution au problème d'accès à l'eau potable a été apportée par les habitants eux-mêmes, y compris les plus pauvres. A partir de là l'ONG a pu apporter son soutien à un projet qui n'était pas porté par elle mais par la population elle-même. La conséquence c'est que les collectivités locales et l'Etat se sont trouvés obligés d'apporter leur contribution financière.*

A la fin du Forum des ONG qui a eu lieu en Côte d'Ivoire fin juillet 2014, un appel a été lancé aux 195 Etats-membres de l'UNESCO ainsi qu'aux ONG présentes insistant sur l'aspect juridiquement contraignant sans lequel l'accès à l'eau pour tous, un des objectifs du millénaire, ne peut être atteint. Voici un extrait de cet appel de Yamoussoukro :

*« Nous, ONG, considérons que, pour être réalisés, les Objectifs du Millénaire post 2015 devraient être assortis de clauses contraignantes, respectées par tous les Etats. Les ONG devront s'en emparer pour travailler en lien avec les populations et en coopération avec tous les acteurs ; »*

Le gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé à constituer un comité interministériel sur l'accès à l'eau en incluant les ONG qui ont travaillé localement dans le cadre du Forum. Les ONG internationales ont continué à fournir des informations sur le plan technique et juridique aux ONG nationales africaines travaillant sur le terrain.

L'appel des ONG précisait encore : *« Invitons les Etats à soutenir les travaux du groupe de travail intergouvernemental concernant un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, mis en place par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies le 26 juin 2014. »*

En effet, il n'existe pas au niveau international, d'instrument juridique contraignant, pourvu de mécanismes de sanctions, pour réguler et contrôler les impacts des multinationales sur les droits humains et assurer l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités. Un espoir cependant : le 26 juin 2014, le Conseil des droits de l'homme a décidé, à la demande de 85 pays du sud, de mettre en place un groupe de travail pour élaborer une nouvelle convention sur les obligations des entreprises transnationales en matière de droits humains. Ce texte fera-t-il le poids face aux nombreux accords internationaux de libre échange qui accordent une protection exorbitante aux multinationales ? En effet ces accords permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements pour la perte réelle ou supposée de profits, ou le droit d'exiger des changements dans la législation environnementale d'un pays. Un accord de ce type (nommé TAFTA ou TTIP ) est en train d'être négocié en toute discrétion pour le grand marché transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne, ainsi que dans d'autres régions du monde.

Passons maintenant à la COP21, cette Conférence qui doit dans quelques jours se mettre d'accord sur les mesures qui limiteront le réchauffement climatique à moins de 2° et qui retient en ce moment toute l'attention des ONG de par le monde. L'UNESCO étant en quelque sorte l'organe de réflexion des Nations Unies, le lieu où se pense l'éthique au niveau international, c'est sous cet angle que les ONG partenaires de l'UNESCO abordent leur rôle. Que faudrait-il pour que cette COP21 puisse aboutir au résultat escompté ? Deux choses à mon avis en dehors des aspects économiques: plus d'écoute des sages millénaires et un système normatif au niveau international et une gouvernance mondiale.

Signe intéressant d'une attention portée à la parole des religions, le « *Sommet international des consciences* » a réuni le 21 juillet à Paris sous la présidence de notre Président français, des personnalités religieuses, des scientifiques, des prix Nobel de la paix et des artistes. Un « *appel des consciences pour le climat* » a été lancé qui peut être signé par tous sur le site 'Why do I care ?' . La mobilisation de toutes les forces vives des peuples est nécessaire pour donner aux chefs d'Etats le courage de prendre de vraies mesures contraignantes.

Un système normatif au niveau international qui se fonde sur les Droits de l'Homme et non pas une Charte basée sur les Etats-nations devient de plus en plus nécessaire. Avez-vous déjà participé à une réunion de copropriétaires ? Pouvez-vous espérer que des décisions impliquant de

sérieux travaux dans les parties communes soient prises sans un syndic pour gérer l'assemblée? C'est pourtant l'exercice que devront accomplir nos 195 dirigeants, qui ont chacun une voix, les Etats-Unis comme Sainte Lucie et doivent arriver à un accord par consensus. Notre droit international actuel s'élaborant à partir de traités, (autre nom pour les conventions), il ne suffira donc pas de signer la convention, mais il faudra que chaque pays la ratifie, puis intègre la convention dans son droit national, et que les juridictions de chaque pays fassent appliquer ce droit. Long processus semé d'embûches à chaque étape !

*« Le dérèglement climatique est un sujet social, moral et éthique ; le dérèglement climatique ouvre un nouveau chapitre historique de l'humanisme. Aucun individu, aucun état ne peut relever ce défi seul : l'environnement nous connecte avec l'humanité en tant qu'espèce, et nous fait sentir membres d'une même espèce humaine. » a déclaré Mme Bokova, Directrice générale de l'UNESCO*

Actuellement les 195 Etats-membres de l'UNESCO sont réunis en Conférence Générale et étudient ensemble l'opportunité d'établir une Déclaration des principes éthiques en rapport avec le changement climatique. En tant que New Humanity, je vous représente, et à ce titre j'ai un droit de parole dans les travaux préparatoires. (à préciser sur le moment)

Ce danger du réchauffement climatique pour l'avenir de notre planète, avec les milliers de réfugiés climatiques qui s'ajouteront aux autres, sera-t-il la chance pour notre monde d'accéder à une gouvernance globale et un droit international qui puisse s'appliquer à tous les citoyens du monde ?

L'UNESCO pourrait apporter sa longue expérience en matière de « patrimoine mondial de l'humanité » qui s'applique déjà au patrimoine culturel subaquatique des océans protégé grâce à la Convention de 2001, concernant les épaves des navires. La Déclaration Universelle sur la bioéthique et les Droits de l'Homme de 2005 considère aussi le génome humain comme patrimoine de l'humanité. L'Humanité comme personne morale propriétaire des biens communs de l'humanité : l'air, les océans, l'eau des fleuves, les ressources naturelles.... nous pouvons y rêver et y travailler, en attendant que, pour nos descendants, un jour ce rêve se réalise !

Merci de votre attention

